

Mairie
29 rue de la croix des combes
BEYNAC
87700

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 087-218701506-20240404-202413-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/13 EN DATE DU 04/04/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Date de convocation :

22 mars 2024

Le Conseil Municipal de BEYNAC s'est réuni en session ordinaire, le 4 avril 2024, à 19h, à la mairie, selon la convocation en date du 22 mars 2024, sous la présidence du maire, Madame Marie-Claude BEYRAND.

Présents : Marie-Claude BEYRAND, Philippe TRAMPONT, Suzanne LAUTRETTE, Jean-Louis CONSTANT, Ludovic DUHAIN, Marie HEBTING, David DU BOUCHERON, Suzanne DITLEBLANC, Gilles MARIAUX, Antoine DURAND, Nicolas MOUSNIER, Patrice COTTAZ

Absent : Antony RICQ

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Entendu l'exposé de M. TRAMPONT Philippe, adjoint au Maire, par lequel lecture est donnée au Conseil municipal afin qu'il se prononce sur le budget primitif 2024 de la Commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Article unique : d'approuver le budget primitif 2024 de la commune arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	775 229.13 €	775 229.13 €
Section d'investissement	172 549.00 €	172 549.00 €

Fait délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire
Marie-Claude BEYRAND

